

ANNEXE 1 :

Termes de références du Groupe de Travail Abris et Biens Non Alimentaires (GTABNA) au Niger

(Révision Décembre 2020)

I. Introduction

La réforme humanitaire de 2005 du SNU a introduit l'approche cluster pour l'amélioration de la réponse humanitaire. Cette réforme a été mise en place en 2007 au Niger, activation de clusters a eu lieu en Février 2010 et depuis le 1^{er} mars 2015, sept clusters sont opérationnels notamment : Protection, Nutrition, Relèvement précoce, Éducation d'urgence, Santé, Sécurité alimentaire, Eau hygiène et assainissement. L'activation de cluster a permis l'amélioration de la collaboration entre les partenaires et a favorisé un impact plus important et plus rapide auprès des populations, permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Urgence National. Les clusters sont en effet responsables de la collecte des données, la gestion de l'information, l'identification des besoins et de la coordination de la réponse. Leur mise en place doit tenir compte du nombre d'acteurs et du volume de l'action humanitaire nécessitant une coordination sectorielle.

Pour donner suite à une forte demande en Abris et Biens-non-alimentaires, pour faire face notamment aux inondations catastrophiques d'Août 2012, un groupe de travail Abris et Biens-non-alimentaires a été mis en place. Ce groupe fut d'abord une structure ad-hoc du cluster Wash à partir de Septembre 2012, puis un groupe de travail autonome, introduit dans le CAP Niger 2013, et officialisé par l'adoption de termes de références par les membres du groupe le 18 avril 2013.

Par suite de l'évolution de la situation dans le pays, notamment du fait des mouvements massifs de populations dans la région de Diffa et aux alentours, liés aux attaques des insurgés, il s'est avéré nécessaire de reformuler le cadre d'action et les termes de référence du Groupe de travail Abris et Biens Non Alimentaires en vue de répondre de manière effective à ce problème.

L'objectif global de ce groupe de travail est d'apporter un appui aux efforts du gouvernement en matière d'hébergement de population sinistrée et d'approvisionnement en biens non-alimentaires aux ménages sinistrés et/ou déplacés.

Le Groupe de Travail est sous la Co coordination du Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion de Catastrophe et les agences du système des Nations Unies, aux ONG internationales et nationales, ainsi qu'aux institutions gouvernementales, dont les mandats et activités sont relatives à l'assistance humanitaire en termes d'abris et de biens non alimentaires pour les personnes déplacées ou sinistrées au Niger. Dans des cas spécifiques, d'autres acteurs pourront être invités à prendre part aux réunions.

II. Cadre juridique

Le cadre juridique du Groupe de travail est fondé sur le droit international humanitaire, la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées (Convention de Kampala), les Principes Directeurs relatifs aux personnes déplacées Internes, les Lignes Directrices de l'IASC, les Lignes Directrices Inter-Agences, les Principes opérationnels de l'IASC etc.

III. Principes opérationnels

Le travail du groupe de travail Abris Biens-non alimentaire, GTABNA, est guidé par les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité, de la non-discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue ou le genre, de confidentialité et d'indépendance. Il adopte une approche de travail fondée sur les droits de l'homme, la vulnérabilité et le besoin et non sur base de statut.

Les activités sont fondées sur une approche ne pas nuire, tenant compte des risques (sociaux, économiques et environnementaux), et promeut la participation des communautés affectées. Les bénéficiaires doivent notamment être inclus dans l'évaluation et la priorisation de leurs propres besoins, ainsi que dans la conception du programme. À cet effet, des informations doivent leur être fournies, dans leur propre langue, sur les activités qui les concernent directement ou indirectement.

IV. Champs d'action du Groupe de Travail Abris et Biens Non Alimentaires

Le GTABNA s'assure que les efforts du Gouvernement pour répondre à la situation d'urgence liée aux déplacements de population prennent en compte les besoins en termes d'abris et de biens non alimentaires, et que les interventions des acteurs humanitaires, nationaux comme internationaux, s'articulent bien dans le cadre du soutien aux efforts nationaux.

Le GTABNA cherche également à établir et à développer des relations stratégiques avec tous les acteurs concernés, notamment les communautés affectées par le déplacement, et en particulier les femmes les enfants et tout autre groupe vulnérable tel que les personnes en situation d'handicape et les personnes âgées.

La mise en œuvre des activités du groupe de travail Abris et Biens Non Alimentaires est basée sur des stratégies et des priorités développées au sein du Groupe de travail, selon la capacité et l'expertise des membres du Groupe en étroite collaboration avec le Ministère de l'Action Humanitaire et Gestion de Catastrophe du Gouvernement du Niger

V. Objectifs globaux du Groupe de Travail Abris et Biens Non Alimentaires

Reconnaissant que le Gouvernement du Niger a la responsabilité principale de l'assistance humanitaire des population déplacées et/ou sinistrées au Niger, le GTABNA a pour objectif d'aider le gouvernement à concevoir une intervention rapide, cohérente et concertée en matière d'abris et de biens non alimentaires en vue de minimiser l'impact des crises humanitaires et soulager les populations affectées par ladite crise.

VI. Objectifs spécifiques

- Assurer la collecte de données et le partage d'informations et encourager les partenariats entre les différentes parties prenantes
- Développer une stratégie commune d'intervention pour le Niger en matière d'assistance en abris et biens non alimentaires
- Renforcer les capacités des acteurs clés (Gouvernement, société civile, acteurs humanitaires et autres agences) pour répondre aux défis posés par l'assistance humanitaire en termes d'abris et de biens non alimentaires
- Promouvoir l'implication effective des personnes déplacées, des autorités locales et des communautés locales, et renforcer leurs capacités pour réduire leurs vulnérabilités
- Promouvoir le suivi de mouvement de population par les autorités locales, les communautés touchées/sinistrées et renforcer leurs capacités afin de créer des conditions favorables à la résilience et la prise en charge précoce communautaire dans le contexte de crise humanitaire récurrent.
- Assurer le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources nécessaires en matière d'abris/Biens non alimentaires

VII. Tâches en fonction des objectifs

Objectif 1 : Assurer la collecte et le partage d'informations et encourager les partenariats entre les différentes parties prenantes
--

- a. Encourager la création de partenariats entre les membres du groupe et les différents acteurs engagés dans le secteur, et favoriser la convergence des interventions
- b. Mettre à jour la matrice « qui fait quoi où » dans ce secteur
- c. Mobiliser les partenaires humanitaires du secteur, en respectant leurs mandats et leurs priorités respectives.
- d. Assurer la coordination et le bon partage d'informations avec les partenaires concernés (préparation de rapports, partage et diffusion d'informations, à l'aide d'OCHA notamment) : autorités nationales et locales, ministères techniques, organisations humanitaires, donateurs, société civile locale et autres acteurs compétents (forces pour le maintien de la paix...). Informer en particulier les pouvoirs publics de la situation des urgences et des interventions
- e. Assurer la liaison avec les autres groupes sectoriels et clusters (Relèvement précoce, WASH, Protection...) afin de promouvoir une approche d'intervention multi sectorielle.

- f. Assurer la mise en place de groupes sectoriels régionaux (Diffa, Maradi et Tillabéry), renforcer leur fonctionnement et leur la coordination.
- g. Collecter les informations du secteur et favoriser la mise en place d'une base de données pour le traitement, l'analyse et dissémination des informations du secteur.

Objectif 2 : Développer une stratégie commune d'intervention pour le Niger en matière d'assistance en abris et biens non alimentaires

- a. Identifier les besoins non couverts et assurer la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives dans les zones touchées par les crises en termes de fourniture d'abris et de biens non alimentaires aux personnes déplacées
- b. Proposer et organiser des missions d'évaluation rapide des dommages, des capacités et des besoins et mettre à jour les informations fournies par les autres partenaires intervenant dans le secteur
- c. Obtenir des partenaires humanitaires qu'ils répondent, dans la mesure de leurs capacités, aux besoins en assurant une répartition des responsabilités au sein du groupe de travail (GTABNA), et en désignant si nécessaire, des points focaux pour des questions spécifiques.
- d. Favoriser la complémentarité et l'harmonisation des approches et des interventions (composition des kits, type de fourniture de matériaux de base préconisé, utilisation ou non de coupons/bons d'achats ou distribution directe, type d'approche communautaire préconisée...).
- e. Identifier le type de distribution (distribution directe, foire, vouchers) à mettre en place par rapport à la zone d'intervention, aux bénéficiaires et au type de crise
- f. Identifier les réseaux de partenaires d'exécution et évaluer les capacités des producteurs locaux de matériaux de construction et d'abris
- g. Identifier des critères de sélection et de validation des propositions de projets soumis dans le cadre du HNO/HRP.
- h. Élaborer des plans d'actions et de contingence nationaux du secteur ABNA
- i. Faciliter le prépositionnement des stocks d'urgence pour de réponses d'urgence
- j. Tenir compte des thèmes transversaux dans l'évaluation des besoins sectoriels, l'analyse, la planification, le suivi et la réponse (environnement, genre, VIH/SIDA et droits humains).
- k. Favoriser la mise en place de mécanismes de suivi des projets soumis dans le cadre du HNO/HRP tout comme des projets individuels de partenaires.
- l. Participer activement à la coordination inter sectorielles sous le lead de OCHA
- m. Prendre part efficacement au processus annuel/pluri annuel du plan d'évaluation de besoins et de réponses humanitaires.

Objectif 3 : Renforcer les capacités des acteurs clés (Gouvernement, société civile, acteurs humanitaires et autres agences) pour répondre aux défis posés par l'assistance humanitaire en termes d'abris et de biens non alimentaires

- a. Proposer l'organisation de formations sur la préparation aux urgences aux partenaires du groupe de travail et à la contrepartie gouvernementale afin de renforcer leurs capacités en matière de préparation et de réponse aux urgences
- b. Appuyer les efforts visant à renforcer les capacités des populations sinistrées/déplacées, autorités nationales, régionales et locales, la société civile et les communautés hôtes concernées.

Objectif 4 : Promouvoir l'implication effective des personnes déplacées et des communautés locales, et renforcer leurs capacités pour réduire leurs vulnérabilités

- a. En matière d'habitats, étudier les capacités qu'ont les populations locales à reconstruire par leurs propres moyens. Intervenir dans ce domaine dans les cas où cette capacité n'existe plus et pour les cas particulièrement vulnérables (populations sinistrées, femmes chef de ménage, malades...).
- b. Veiller à ce que les réponses humanitaires appuient et renforcent les initiatives et les capacités locales.

Objectif 5 : Assurer le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources nécessaires en matière d'abris/Biens non alimentaires

- a. Veiller à ce que les propositions soient dans l'ensemble intégrées dans les stratégies globales de pays, comme le « Processus d'Appel Consolidé » (CAP) et participer activement à la définition de la stratégie humanitaire dans le pays
- b. Représenter le groupe sectoriel lors des discussions avec le Coordonnateur humanitaire et les autres parties prenantes lors de l'établissement des priorités, la mobilisation des ressources et les activités de plaidoyer.
- c. Solliciter les donateurs afin qu'ils financent la mise en œuvre des activités jugées prioritaires, tout en encourageant les participants du groupe sectoriel à mobiliser leurs propres ressources.

Objectif 6 : Promouvoir le suivi de mouvement de population par les autorités locales, les communautés touchées/sinistrées et renforcer leurs capacités afin de créer des conditions favorables à la résilience et la prise en charge précoce communautaire dans le contexte de crise humanitaire récurrent.

- a. Effectuer le suivi de mouvement de population sinistrée et identifier le gap relatif aux abris et bien non alimentaire au sein de communautés hôtes
- b. Renforcer les capacités des autorités locales et des communautés hôtes pour la prise en charge précoce des personnes sinistrées/déplacées
- c. Promouvoir et renforcer l'approche communautaire afin de créer des conditions favorables à la résilience des communautés dans un contexte de mouvement population récurrent
- d. Fournir les compétences et les capacités techniques de collectes d'informations aux structures étatiques existantes au niveau des régions, départements, communes et localités concernées qui seront identifiés.
- e. Générer les informations d'aide à l'orientation de l'action communautaire humanitaire dans les localités concernées.

VIII. Structure de fonctionnement

Le GTABNA est dirigé par le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH) et co-dirigé par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Une ONG facilitatrice sera élue afin d'améliorer l'inclusion et la participation des ONG et de la société civile au travail du groupe, et de renforcer le partenariat, l'échange d'informations et la variété des approches utilisées. Elle pourra assurer le Co-lead en cas de nécessité, et facilitera le travail de coordination, secrétariat et analyse lié au fonctionnement du groupe. L'ONG devra avoir un minimum d'expérience dans l'assistance en abris et/ou en biens non alimentaires au Niger, idéalement posséder des capacités de stockage dans des endroits stratégiques, et devrait avoir en particulier une présence opérationnelle à Diffa et dans les autres régions zones concernées. Elle devra être volontaire pour assurer le rôle de facilitateur au sein du groupe sur une période durable d'au moins un an.

Le GTABNA collabore avec les autres structures de coordination : autres clusters, inter cluster, Équipe Humanitaire Pays, la cellule de crise et réponse aux inondations, etc.

En particulier le GTABNA a pour vocation de se coordonner avec les autres groupes de travail régionaux coordonnant les activités abris et biens non alimentaires, à l'instar de celui de Diffa et Maradi. Il vise notamment à leur apporter un soutien technique et à faciliter l'échange d'informations entre les bureaux nationaux et régionaux, ainsi qu'entre les niveaux centraux et déconcentrés.

Le groupe se réunit une fois par mois pour des réunions régulières. Une invitation et un ordre du jour sont distribués par l'OIM au moins 48 heures avant chaque réunion. Des comptes rendus de réunions seront établis et distribués pour chaque réunion. Les groupes régionaux suivent la même logique et organisent des réunions de coordination mensuellement et partagent les comptes rendus de réunions également. Les principales recommandations et points d'action seront partagés du GT national vers les GT régionaux et vice versa.

En fonction des urgences ou des besoins de coordination, des réunions extraordinaires pourront être organisées. Une invitation et un ordre du jour seront distribués en avance.

IX. Responsabilités et méthodologie

Le GTABNA a pour tâche de rendre opérationnelles et coordonnées les réponses apportées sur des thématiques particulières ou spécifiques d'assistance humanitaire en termes d'abris et de biens non alimentaires. Les réponses seront décidées par le GTABNA dans son ensemble.

X. Principes de travail et administration

Le GTABNA travaille en fonction des impératifs humanitaires, des principes de responsabilité, de prévisibilité et de partenariat. Chaque membre doit respecter les mandats de chacun et reconnaître les différentes expertises et aires de compétence opérationnelles.

Planifier, partager des informations et mettre en place des politiques et des stratégies qui doivent être à la fois : complètes, mais efficaces ; transparentes, mais sensibles au contexte ; tout en respectant les principes de neutralité, d'impartialité et de confidentialité. Un plan d'action doit être établi en considération de l'expertise et des mandats respectifs des membres du secteur abris et bien non alimentaires.

Toutes les organisations devraient faire tous les efforts possibles pour assurer une consistance dans la représentation, et leurs représentants devraient avoir un mandat décisionnaire.

XI. Les responsabilités du lead et du Co-lead

Le MAH, L'OIM et l'ONG Co-facilitatrice élue sont responsables de la liaison et l'échange d'informations avec les membres du GTABNA. Ils assurent le suivi des points d'actions identifiés lors de réunions tel que repris dans les comptes rendus de réunions.

Le MAH, L'OIM représentent le GTABNA au niveau national avec les autorités nationales et locales, et d'autres instances pertinentes.

Le MAH, L'OIM et l'ONG Co-facilitatrice élue devront :

- Définir l'ordre du jour de chaque réunion, le système de rapportage, la diffusion du compte rendu des réunions mensuelles et du suivi des recommandations des réunions ;
- Préparer, mettre en œuvre, et/ou mettre à jour les outils et contributions du GTABNA (cadre stratégique opérationnel, rapports etc.)
- Appuyer les membres GTABNA dans la collecte et analyse régulière de données
- Promouvoir une évaluation et analyse des besoins de qualité et une réponse rapide et coordonnée par les membres du groupe, en liaison avec les autres secteurs pertinents ;
- Promouvoir la compréhension du système des clusters et le rôle du GTABNA dans le système de coordination humanitaire ;
- Identifier et mettre en œuvre des moyens pour encourager et renforcer la participation des ONGs locales au Cluster et pour renforcer leurs capacités à cet effet ;
- Appuyer le développement et la mise en œuvre d'un plaidoyer fondé sur des données probantes auprès des audiences pertinentes ;
- Renforcer la coordination avec les différents fora de coordination

XII. Adhésion et engagement de participation au GTABNA

Les membres du GTABNA sont composés des partenaires Gouvernementaux, et tous les acteurs effectivement actifs et opérationnels en termes d'assistance en abris et biens non alimentaires dans le pays, notamment la société civile, les organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales et les agences des Nations Unies sans oublier

les communautés locales, les populations affectées par les crises et catastrophes naturelles. Dans des cas spécifiques, d'autres acteurs pourront être invités à prendre part aux réunions.

Il est requis un engagement commun envers les principes humanitaires, les principes de partenariat, l'orientation spécifique aux clusters et les normes des programmes reconnus au niveau international, y compris la circulaire du Secrétaire général sur les mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Toutes les organisations sont invitées à maintenir la continuité des travaux du GTABANA et nommer un point focal qui va assister aux réunions du groupe, ainsi qu'un représentant suppléant qui sera présent lorsque le point focal est absent.

XIII. Prise en compte de thèmes transversaux – COVID 19 et personnes à besoin spécifique

Depuis mars 2020, à l'instant du monde entier, le Niger est également victime de la pandémie de COVID 19 dont les conséquences sont sans appel à tout point vue. Le secteur abris et bien non alimentaire n'en reste pas moins. Au niveau global et au niveau national des stratégies et mécanismes de protection contre la contamination et l'expansion de COVID19 ont été édités. Les partenaires et membres du GTABANA s'assureront du respect strict desdits stratégies et mécanismes de lutte contre COVID19. De manière concrète, le GTABANA devra suivre :

- La prise en compte des mesures barrières contre la contamination et l'expansion de COVID 19 en faisant respecter les gestes barrières dans les opérations et interventions du secteur
- Assurer la mise à disposition de dispositif de lave mains avec savoir et la mise en disposition de masques pour la protection de staff et de bénéficiaires lors des opérations de distribution
- Assurer le respect strict de la distanciation sociale et la prise en compte de personnes vulnérables et de personnes en situation d'handicape en priorité
- Assurer la vulgarisation des mesures et de gestes barrières au moment de la mise en œuvre des activités par les partenaires du GTABANA.